



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE

DE L' ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES COMPETENCES NUMERIQUES

Crédit IDA 69290

AMI N° C-107-PIC3/2024

Date de lancement : 20 août 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. La mission principale du Consultant est de garantir que les jeunes bénéficiaires de programmes de formations appuyés par le Ministère du Développement Numérique, de la Transformation Digitale, des Postes et des Télécommunications (MNDPT) acquièrent des compétences d'un niveau conforme aux standards internationaux afin d'être compétitif sur le marché du travail national et régional. Dans le cadre cette mission, le consultant devra (i) Suivre la progression des formations effectuées par les jeunes (ii) Valider de manière formelle et reconnue les compétences numériques des jeunes bénéficiaires des formations ; (iii) Garantir une reconnaissance des certificats.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien afin de les classer par ordre de qualification.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché devra remplir les conditions de qualifications suivantes :

Education et expérience professionnelle

- Être titulaire d'un diplôme de Master en : système numérique, sciences informatiques, conception et développement de projets digitaux ou tout autre domaine pertinent
- Avoir au moins 05 années d'expérience dans l'évaluation et la validation des compétences numériques
- Avoir une expérience avérée en délivrance de certificat numérique, aux standards internationaux
- Avoir une expérience pertinente dans la conception de modules de formation digitale et dans la transformation digitale
- Une expérience en consultation internationale est un atout

Connaissance et compétence

- Connaissance et compréhension des défis et enjeu de l'éducation numérique
- Compétences en communication orale et écrite en français et en anglais
- Une excellente maîtrise de la technologie
- Capacité à respecter les délais impartis

- Capacité à résoudre des problèmes

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **02 septembre 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI C-107-PIC3-2024 – ELABORATION STRATEGIE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES COMPETENCES NUMERIQUES »

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 20 août 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance